

LA « BROCAZIK » DU « VILLAUDROCK » 2011

Règlement

Article I : Organisation :

La « Brocazik » du festival « Villaud'rock » est organisée à VILLAUDRIC (entre Toulouse et Montauban) par **ROCK IN PAÏS** avec le soutien de la municipalité. Elle se tiendra dans la salle des fêtes et sur le parking de la salle des fêtes le 25 Juin 2011 de 9h à 18h.

Article II : Modalités :

Le prix du stand est fixé à 8 euros pour 2 mètres linéaires.

Cette brocante est ouverte aux luthiers, commerçants de musique, artistes, créateurs sur le thème de la musique, particuliers, qui doivent préciser le type de marchandises exposées.

Article II a : Modalités pour le dépôt-vente : (réservé aux particuliers)

Limité à 3 articles, sur le thème de la musique, avec une caution de 3€ par article + une commission de 10% sur la vente pour l'association Rock in Païs + 5 % d'assurance obligatoire.

Un prix maximum et minimum de vente devra être inscrit sur le bulletin d'inscription.

Les articles, destinés à la vente pourront être déposés, jeudi 23 et vendredi 24 juin, chez M. Bourdy Hervé (président Rock in Païs - **06 59 85 78 37**) 11 rue du 20 Août 1944, 31 Villaudric ou le samedi matin avant 8H à la salle des fêtes de Villaudric.

Tous les articles, non vendus, devront être repris par le vendeur, le dimanche 26, entre 16H et 20H chez M. Bourdy Hervé (président Rock in Païs - **06 59 85 78 37**) 11 rue du 20 Août 1944, 31 Villaudric.

Tout article non repris dans les délais, sera considéré comme offert à « titre gracieux » à l'association Rock in Païs.

Rock in Païs ne peut être tenu responsable du non aboutissement d'une transaction.

Tout règlement de la vente, sera remis avec un « acte de vente », dûment signé par l'acheteur.

Aucune reprise ou garantie ne seront prises en charge par l'association.

En cas de litige, L'association « Rock in Païs » ne peut pas être tenue pour responsable, des objets mis en vente.

Rock in Païs a contracté une assurance garantissant les risques de responsabilité civile, vol, incendie, des articles qui seront déposés.

Article III : Inscriptions :

Les exposants désireux d'avoir un stand devront s'inscrire avant le **31 Mai 2011** dans la limite des places disponibles

L'inscription sera effective à réception :

- Du bulletin d'inscription.

- Du règlement du stand par chèque à l'ordre de **ROCK IN PAÏS**.

- De la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du registre du commerce pour les professionnels

Il est obligatoire de remplir, cocher et signer le bulletin d'inscription.

La signature du bulletin implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article IV : Installation :

Les exposants seront accueillis à partir de 7H30 et pourront s'installer à l'emplacement qui leur sera désigné par la personne chargée du placement.

Le stand devra être prêt à 9h, heure d'ouverture de la « brocazik ».

Les exposants devront libérer leur stand à 19h en veillant à la propreté des lieux.

Article V :

Les organisateurs ne sont pas responsables des biens personnels, objets, œuvres ou marchandises exposées. **ROCK IN PAÏS** se réserve l'organisation de la vente de boissons.

Contact : Céline MARGUET 06.77.97.91.36. – mail : rockinpais31@gmail.com

Site : www.villaudric.info